

URBANISME

Secteur Villars/Thorez

Dénomination de l'allée Allain Leprest, nouvelle voie piétonne

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet d'aménagement situé entre les rues René Villars, André Voguet et l'avenue Maurice Thorez, il est prévu un programme de constructions diverses.

Dans la partie nord, la SCCV Carivry a déposé un permis de construire pour la construction d'un gymnase, d'une école et d'une résidence étudiante (368 chambres).

La partie centrale verra la construction, en 2 bâtiments, de 75 logements par l'entreprise Eiffage, et la partie sud sera concernée par la construction de 17 logements en accession sociale, dont le permis de construire a été accordé à la SCCV Coop Bossettes.

Ce programme est desservi par une voie intérieure, ouverte aux 2 extrémités, l'une sur la rue André Voguet, l'autre sur la rue René Villars. Elle est destinée à être versée en voirie communale piétonne.

Les futures constructions auront leurs accès sur cette voie nouvelle. Aussi, afin de mettre en place le futur adressage postal, il convient de lui donner un nom.

Le groupe de travail sur les dénominations propose, en hommage, le nom d'Allain Leprest, auteur, compositeur et chanteur Ivryen (1954-2011).

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver cette dénomination.

P.J. : plan

URBANISME

7) Secteur Villars/Thorez

Dénomination de l'allée Allain Leprest, nouvelle voie piétonne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

vu le projet d'aménagement situé entre les rues René Villars, André Voguet et l'avenue Maurice Thorez, comprenant la construction d'un gymnase, d'une école, d'une résidence étudiante et de logements,

considérant qu'une nouvelle voie piétonne communale, qui desservira les nouvelles constructions, va être aménagée entre la rue André Voguet et la rue René Villars et qu'il convient, en conséquence, de lui donner un nom, en vue des futurs adressages postaux,

vu la proposition, du groupe de travail sur les dénominations, de donner le nom de « Allée Allain Leprest », à cette voie nouvelle, en hommage à l'auteur-compositeur Ivryen (1954-2011),

vu l'avis favorable de la commission du développement de la Ville du 6 septembre 2017,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « allée Allain Leprest » la future voie piétonne communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre la rue André Voguet et la rue René Villars à Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2017